



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 septembre 2021 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021.

1. Administration générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n° 20-2021: signature avenant n°1 – marché rénovation maison du cimetière.
Signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux de la rénovation de la maison du cimetière pour le lot suivant :

- Lot 07 – Peinture – revêtements muraux- ravalement : SARL LE ROUX (PONTIVY):
+1 993.57 € HT

Délégation n° 21-2021: signature avenant n° 1 - marché rénovation des services techniques.

Signature de l'avenant au marché de travaux de rénovation des services techniques pour le lot suivant :

- Lot 04 – Menuiseries extérieures Alu-serrurerie-portail - MIROITERIE DU BLAVET
: - 5 200.00€ HT

Délégation n° 22-2021: signature contrat de maîtrise d'œuvre - travaux rénovation énergétique

Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique de l'école du Centre le cabinet LBL & Associés de PONTIVY. (30 440 € HT)

Délégation n° 23-2021: signature contrat de maintenance et de location – copieur service finances. (loyer: 48 € HT mois – copie NB: 0,0035 € HT)

Signature avec LORI SI et HEXAPAGE du contrat de location financière du copieur Kyocéra 3212i pour une durée de 5 ans et un loyer trimestriel de 144 € HT ainsi que du contrat de maintenance au coût copie de 0,0035 € HT.

Délégation n° 24-2021 : signature contrat de service gestion périscolaire – société ARPEGE. Signature du contrat de service Concerto opus et concerto mobilité opus avec la société ARPEGE sise 13 rue de la Loire 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE. (2 584 € HT/ an)

- *Partage de Centre Morbihan Communauté*

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2021 et du 09 septembre 2021, Centre Morbihan Communauté a engagé une procédure de partage en vue de créer deux nouvelles communautés de communes : BAUD COMMUNAUTE et CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE.

Ces créations sont subordonnées à l'accord des communes concernées, à la majorité qualifiée sur chacun des futurs périmètres : deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population du périmètre, ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

A ce stade de la procédure, il convient que chaque commune délibère au plus tard le 24 septembre 2021 sur le partage et ses incidences et il sera donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les points suivants :

1. Périmètre, statut et études d'impact

Le Conseil Municipal avec 25 voix pour et 4 abstentions donne un avis favorable à la création au 1^{er} janvier 2022 de deux communautés de communes, par partage de Centre Morbihan Communauté, dans les conditions définies par l'arrêté préfectoral du 11 août 2021 portant projet de périmètre de la future communauté de communes BAUD COMMUNAUTE comprenant les communes de Baud, Guénin, La Chapelle-neuve, Melrand, Pluméliau-Bieuzy et Saint Barthélémy et approuve les statuts de la future communauté de communes ainsi que les études d'impact financière et ressources humaines, jointes en annexe de l'arrêté préfectoral.

2. Répartition du personnel et des biens

Le Conseil Municipal, avec 25 voix pour et 4 abstentions, approuve la répartition du personnel, des biens, équipements et services publics de la future communauté de communes BAUD COMMUNAUTE.

3 Accord local

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 31 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la communauté de BAUD COMMUNAUTE réparti comme suit :

Commune	Population municipale 2021	Nombre de conseillers communautaires titulaires
BAUD	6 247	12
PLUMELIAU-BIEUZY	4 363	8
GUENIN	1 795	4
MELRAND	1 523	3
SAINT-BARTHELEMY	1 162	2
CHAPELLE-NEUVE	979	2
TOTAL	16 069	31

4 Adhésions aux syndicats

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à adhérer aux syndicats suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 pour BAUD COMMUNAUTE : Syndicat mixte de la Vallée du Blavet, Syndicat mixte Mégalis, SITCOM-MI, Eau du Morbihan (compétences production, transport et distribution),

- *Approbation du rapport de la CLECT.*

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est composée d'un représentant de chacune des 18 communes de CMC est chargée d'établir un rapport sur l'évaluation des charges communales transférées à l'intercommunalité. Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT du 24 juin 2021, dont l'ordre du jour porte sur les corrections du tableau d'attribution de compensation 2020, sur l'actualisation des services communs sur l'attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2021, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

5 Finances

- *Adoption du référentiel comptable M57.*

Afin d'harmoniser les instructions comptables pour les collectivités locales, la DGFiP a décidé de regrouper les instructions comptables sous un même référentiel intitulé M 57, qui sera obligatoirement applicable à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Afin de bien préparer cette échéance, les services des finances publiques proposent d'accompagner les collectivités qui souhaitent anticiper et basculer sur ce nouveau référentiel comptable au 1^{er} janvier 2022 au lieu du 1^{er} janvier 2024 : la commune de BAUD s'étant portée volontaire pour adopter la M 57 par anticipation.

Par conséquent, le Conseil Municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022

- *Subvention Départementale - « voirie, aménagement et mobilier urbain ».*

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement d'un parking rue de Pont Augan et sollicite une subvention du Département du Morbihan au titre du programme « voirie, aménagement et mobiliers ».

- *Décision modificative n°1 – budget annexe ZAC des Oiseaux.*

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que le budget primitif ZAC des oiseaux comporte des anomalies : Elle invite donc le Conseil Municipal à procéder aux ajustements suivants :

Dépenses de Fonctionnement		
<i>Imputation</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>
chap 011	Charges à caractère général	
608	Frais accessoires sur terrain	+2 000.00
6231	Annonces et insertions	-2 000.00
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	271 394.42
Recette de fonctionnement		
7785	Excédent d'inv transféré	195 000.00
002	Résultat de fonct. reporté	76 394.42
Dépenses d'investissement		
1068	Excédent de fonctionnement	271 394.42
3351-040	Terrains	-196 500.00
3354-040	Etudes et prestations de service	-78 315.42
33581-040	Frais annexes	-2 579.00
3555-040	Terrains aménagés	271 394.42
Recettes d'investissement		

3354	Etudes et prestations de service	-5 000.00
3358	Frais annexes	-1 000.00
023	Virement à la section d'investi.	271 394.42

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 235.75€ pour le budget commune et 1 047.45€ pour le budget assainissement.

6 Ressources humaines.

- *Contrat de droit privé – montant prime mensuelle.*

La prime annuelle pour les agents communaux étant désormais mensualisée depuis le 1^{er} janvier 2021, le Conseil Municipal valide également la mensualisation pour les contrats de droit privé, notamment pour les apprentis du service espaces verts (75€ brut/mois).

7 Urbanisme et affaires foncières.

- *Cessions et acquisitions foncières.*

Dans le cadre de la future implantation du siège du district de football du Morbihan, le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer les actes notariés pour la cession d'une parcelle d'environ 1 000 m² au prix de 35€/m², prix validé par le service fiscal des évaluations domaniales.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les actes notariés pour l'acquisition du site de l'ancienne usine « TIROT » situé rue des Fontaines pour une surface de 4 291 m² au prix de 180 000€ hors frais.

- *ZAC des Oiseaux – compte-rendu annuel par Bretagne Sud Habitat.*

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu annuel d'activités réalisé Bretagne Sud Habitat qui retrace les principales évolutions pour l'année 2020 de l'opération d'aménagement de la ZAC des Oiseaux.

8 Questions diverses

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réaménagement du Jardin du Souvenir afin de minéraliser davantage l'espace.

Une journée d'inauguration est prévue le samedi 23 octobre afin de présenter les différents équipements réalisés ces dernières années (pumptrack, terrain synthétique, école du Gourandel, terrains de tennis,...), la crise sanitaire n'ayant pas permis de se réunir plus tôt. Le lieu reste à définir.

Agenda :

Voëux du Maire aux acteurs économiques: 21 janvier 2022

Voëux de « Baud Communauté 2 » : 4 février 2022